

Actualité



Chèque énergie 2019 : les envois commencent cette semaine

A partir du 26 mars 2019, 5,8 millions de foyers vont commencer à recevoir le chèque énergie pour 2019. Les envois auront lieu jusqu'à la fin du mois d'avril.

> [Voir le calendrier d'envoi selon mon département](#)

Cette année le chèque énergie augmente de 50 € par foyer et bénéficiera à 2,2 millions de foyers supplémentaires.

Je vais recevoir automatiquement mon chèque énergie si je suis éligible. Aucune démarche n'est à effectuer, il est attribué sous conditions de ressources et selon la composition du foyer. Il permet de payer mes factures pour tout type d'énergie. De plus, quand je suis bénéficiaire du chèque énergie, mon énergie ne peut pas être coupée.

Attention :

- Les chèques énergie 2018 sont valables jusqu'au 31 mars 2019 !!
- La trêve hivernale des coupures d'énergie prend fin le 31 mars également. En cas de difficultés de paiement, je consulte [la fiche energie-info](#) pour agir et ne pas risquer de coupure.

> Pour en savoir plus :

- [Site du ministère de la transition écologique](#)
- Ou numéro vert : 0 805 204 805 (Service et appel gratuits).

énergie-info Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le **0 800 112 212** Service & appel gratuits